



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de BULAT-PESTIVIEN**

Séance du 23 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARLES Olivier.

Présents : Christelle COAIL, Pierrick LOZAC'H, Kilian BIDAULT, Sarah YACOUBI, Klervi TUDAL, Jean-Yves GESTIN, Catherine FARGES, Eric ROGER, Jean-Claude TOUPIN et Rozenn LOZAHIC LE NY.

Absents :

Eric ROGER a été nommé secrétaire de séance.

Convocations adressées le 2 juillet 2026.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Représentés	Suffrages exprimés
11	11	0	Pour : 11 Contre : Abstentions :

**N° 2026/006/07 – Financement du projet « Maison des Solidarités » de Guingamp
Paimpol Agglomération**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Maison des Solidarités, porté par Guingamp Paimpol Agglomération.

Ce projet consiste à créer un local associatif, regroupant dans un même lieu, (à l'ancien magasin Gamm Vert de Guingamp) plusieurs associations caritatives : la Croix-Rouge, le Centre d'Aide Alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours Populaire. Ces associations sont actuellement hébergées à Guingamp dans des locaux qui ne répondent plus aux attentes des bénévoles et des bénéficiaires.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de transformation de l'ancien local commercial en Maison des Solidarités a été reprise par Guingamp Paimpol Agglomération lors de la fusion.

Le coût d'investissement de ce projet a été arrêté à 1 143 044 € HT et bénéficiera de plusieurs subventions. Lors de la Conférence des Maires du 26 mai dernier, Frédéric Le Meur, Vice-président de Guingamp Paimpol Agglomération en charge du Patrimoine, a présenté un plan de financement visant à solliciter les communes, dont sont originaires au moins un bénéficiaire d'une des 4 associations.



Notre commune faisant partie de celles dont est originaire au moins un bénéficiaire d'une de ces associations caritatives nous sommes invités à prendre part au financement de cet investissement en apportant un fonds de concours à la discrétion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder un fonds de concours de 800€ pour le financement de ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et y ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier CHARLES.

